

Cour d'appel de Douai, des juridictions engagées dans la lutte contre les violences conjugales !

Tribunal judiciaire de Béthune :

Principales communes du ressort : BETHUNE, BRUAY LA BUISSIERE, NOEUX-LES-MINES, LENS, HENIN-BEAUMONT, LIEVIN.

- Stage « Violences intrafamiliales » avec intervention d'associations spécialisées
- Confinement – Maintien du contact avec les victimes – Création d'une brigade spécialisée au sein de la compagnie de gendarmerie
- **Accompagnement de l'auteur de violences conjugales avec éloignement** – Association de contrôle judiciaire - Association Vie active – Association Le Cheval Bleu
- Convention Préfecture du Pas-de-Calais / Union nationale des taxis – Facilitation de la mobilité des victimes de violences conjugales
- **Création d'une salle « Mélanie » (audition des mineurs) en décembre 2019** au sein et sur initiative du commissariat de police de Lens – Cofinancée par l'association « La Mouette »
- Permanences de l'association France Victimes au sein des commissariats et du palais de justice

En complément de ces actions et de la politique volontariste menée par le tribunal judiciaire de Béthune sur les téléphones grave danger et les bracelets anti-rapprochement, un circuit **de l'urgence pour le traitement des demandes d'aide** juridictionnelle en matière de violences intrafamiliales a été créé.

Parallèlement, la création d'unités spécialisées dans les services de Police et de Gendarmerie a permis de fluidifier les rapports entre les enquêteurs et le parquet. Outre les brigades de protection de la famille des circonscriptions de sécurité publique de Béthune et Lens, il existe depuis 2020 un groupe Violences intrafamiliales au sein de la gendarmerie.

La circonscription de sécurité publique de Lens a créé en septembre 2018 la CTV2S (cellule de traitement des violences sexuelles et sexistes). Les fonctionnaires ont développé un réseau très important de **partenaires au niveau local (association d'aide aux victimes, MJD, foyers, bailleurs sociaux, association de médiation, services sociaux...)**. Cette cellule, composée de trois fonctionnaires de police et d'une psychologue, se charge de décortiquer les interventions de Police Secours et de recontacter les potentielles victimes de violences qui ne seraient pas venues déposer plainte. Les fonctionnaires orientent les victimes potentielles vers les partenaires pouvant leur assurer une prise en charge et gardent un contact étroit avec elles, parfois sur plusieurs semaines/mois, le but étant de les amener, à leur rythme, vers un éventuel dépôt de plainte.

Une intervenante sociale est à temps plein sur la circonscription de Police de Béthune et un suivi psychologique est proposé aux victimes le nécessitant. Une intervenante sociale exerce également sur la zone Gendarmerie.

Points Contact :

Cellule de Traitement des Violences Sexuelles et Sexistes de Lens (CTV2S) :

03-21-13-51-13

ou 03-21-13-50-65

ou 03-21-13-51-06

ddsp62-csp-lens-ctv2s@interieur.gouv.fr

France Victimes 62 :

Point d'Accès au Droit - Place des Ecrins 62223 SAINT NICOLAS LEZ ARRAS

Rendez-vous : 03.21.71.62.00

contact@francevictimes62.fr

www.francevictimes62.fr